

ANNEXE 1: LISTE DES DEPENSES ELIGIBLES ET PLAFONDS

Objet	Dépenses éligibles	Plafond de l'aide structurelle
<p>A Prospection</p>	<p>Prestations, rémunérations (hors personnel de la structure) dédiées à la recherche et au développement de marchés, de réseaux, de la ligne éditoriale et d'ingénierie financière. Voyages de prospection : transport (train 2ème cl. ou avion classe éco.) et séjour (sur la base du forfait Eurométropole France / Étranger en vigueur à la date de dépôt du dossier).</p> <p><i>Ne sont pas éligibles toutes dépenses spécifiquement financées par une aide au développement ou à l'écriture de la Région Grand Est.</i></p>	<p>Jusqu'à 50% des frais restant à la charge de l'employeur après déduction des aides existantes et dans la limite de 50% d'aide publique à l'opération</p>
<p>B Investissements matériels</p>	<p>Achat de matériel neuf permettant un renforcement de l'efficacité de l'outil de production.</p> <p><i>Ne sont pas éligibles le renouvellement d'équipement, l'achat n'apportant pas de progrès technique ainsi que le matériel en location.</i></p>	<p>dans la limite de 50% d'aide publique à l'opération</p>
<p>C Investissements immatériels</p>	<p>Achat de logiciel de production ou d'administration. Prestations de conseil ou de services, études de marché. Règlement d'options de droits ou d'achats de droits. <i>Ne sont pas éligibles les expertises comptable, ainsi que les frais d'avocats.</i></p>	<p>dans la limite de 50% d'aide publique à l'opération</p>
<p>D Embauche</p>	<p>Accroissement de plus de 10% des effectifs sur la période couverte. La masse salariale comprend l'ensemble des engagements en CDI, CDD et contrats intermittents, présentée en ETP. <i>Ne sont pas éligibles les entreprises ayant procédé à un licenciement économique dans les 12 mois précédents.</i></p>	<p>Jusqu'à 40% pour les PME, 35% pour les TPE du coût salarial annuel</p>
<p>E Formation</p>	<p>Frais d'inscription, de transport (train 2ème cl. ou avion classe éco.) et de séjour (sur la base d'un forfait).</p>	<p>Jusqu'à 50% des frais restant à la charge de l'employeur après déduction des aides automatiques et sélectives et dans la limite de 50% d'aide publique à l'opération</p>
<p>F Promotion</p>	<p>Frais d'accréditation, transport (train 2ème cl. ou avion classe éco.) et séjour (sur la base d'un forfait) pour les marchés, salons, festivals.</p>	<p>Jusqu'à 50% des frais restant à la charge de l'employeur après déduction des aides automatiques et sélectives et dans la limite de 50% d'aide publique à l'opération</p>
	<p>Création de support d'information et de communication (plaquette, site internet, teaser, promo...).</p>	
	<p>Doublage, sous-titrage, reformatage / remontage, traduction de textes.</p>	
<p>G Production de contenus innovants</p>	<p>Dépenses de production en lien avec une œuvre audiovisuelle, et/ou cinématographique ambitieuse, et dépenses d'écriture, de conception, de développement en lien avec la création d'un jeu vidéo au caractère ambitieux. Salaires et charges sociales des personnels affectés au projet ainsi que les rémunérations versées aux auteurs.</p>	<p>dans la limite de 50% d'aide publique à l'opération</p>

Rappel : le total cumulé des aides publiques dans les différentes catégories ne peut excéder 50% du budget total

Indemnités de séjour : sur la base du forfait de l'Eurométropole de Strasbourg. France = 17,50 € par repas, 90 € par nuitée

ANNEXE 2 : LISTE DES PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

Formulaire de demande complété et signé

Présentation de la société

1. Les curriculum vitae des principaux dirigeants dont l'expérience peut être déterminante dans le développement de la structure candidate.
2. La présentation d'une liste des principaux projets réalisés ainsi que des productions en cours, indiquant : titre, genre, support d'exploitation, date de production, budget de production, coproducteurs, distributeurs et diffuseurs.
3. La présentation du caractère innovant, ambitieux, et/ou qui répond à un besoin non encore pourvu sur le territoire, indiquant en quoi le projet intègre les dimensions de transition écologique, justice sociale et/ou démocratie participative.

Dossier administratif

1. Les statuts de la société mis à jour.
2. Une copie récente de l'extrait K-bis ou inscription au registre des entreprises concerné.
3. Une copie du document INSEE attribuant un code d'activité et le SIRET.
4. Si l'entreprise appartient à un groupe, l'organigramme précisant les niveaux de participation, les effectifs, les chiffres d'affaire et les totaux de bilans des diverses entreprises du groupe.
5. Le dernier bilan.
6. Les attestations justifiant que l'entreprise est à jour de ses déclarations et obligations sociales et fiscales.
7. Une déclaration sur l'honneur attestant des aides publiques obtenues, en respect du maximum de 200.000€ de soutiens publics sur 3 ans (règle de minimis) (*à signer sur le formulaire de demande*).
8. Un relevé d'identité bancaire.

Justificatifs

A. Prospection

une liste des dépenses prévues accompagnée d'une copie des devis disponibles (datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis) permettant de calculer les coûts HT et TTC du projet

B. Investissements matériels

une liste des investissements accompagnée d'une copie de l'ensemble des devis (datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis) permettant de calculer les coûts HT et TTC du projet

C. Investissements immatériels

une liste des dépenses prévues accompagnée d'une copie des devis disponibles (datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis) permettant de calculer les coûts HT et TTC du projet

D. Embauche

- les fiches de poste des personnes à recruter
- la liste nominative des salariés en CDI à la date de la déclaration d'intention (*à compléter directement sur le formu*

E. Formation

une liste des dépenses prévues accompagnée d'une copie des devis disponibles (datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis) permettant de calculer les coûts HT et TTC du projet

E. Promotion

une liste des dépenses prévues accompagnée d'une copie des devis disponibles (datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis) permettant de calculer les coûts HT et TTC du projet

ANNEXE 3 : BILAN FINANCIER - BILAN D'ACTIVITES - Indicateurs

Indicateurs quantitatifs

1. Investissements envisagés / réalisés
2. Emplois envisagés / créés
3. Nombre d'actions de formation envisagées / réalisées
4. Nombre d'actions de promotion envisagées / réalisées
5. Nombre de productions, ventes et coproductions envisagées / réalisées
6. Nombre de projets écrits, conçus, développés, produits
7. Nombre de nouveaux contacts coproducteurs France et international
8. Résultats financiers de l'entreprise : prévisionnel / réalisé

Indicateurs qualitatifs

1. Positionnement de l'entreprise
2. Stratégie de commercialisation et de promotion
3. Gestion et organisation de l'entreprise
4. Réseaux et partenariats

La forme du projet doit permettre au jury d'évaluer son état d'avancement actuel et l'intérêt d'accompagner le travail de pré-production / prototypage.